

## ROME.

DÉCRET "URBI ET ORBI" AU SUJET DE LA FÊTE ET DU MOIS DU  
SAINT-ROSAIRE.

Au sein des ténèbres épaisses de l'erreur et du crime, nous sentons s'affermir en nous l'espoir du salut en voyant le peuple chrétien ranimer, par la pratique du saint Rosaire, sa piété et sa confiance envers l'auguste Mère de Dieu, Celle qui, dans tous les temps fut le plus puissant soutien de l'Église et de la société contre leurs ennemis de la terre et de l'enfer. Par les Lettres Apostoliques et principalement celle du 1er septembre 1883, *Supremi Apostolatus officio*, la parole de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII a pénétré dans toutes les contrées du monde, et si, rencontrant parfois, en des cœurs durs, un terrain pierreux et couvert d'épines, elle y a été jusqu'ici étouffée et foulée aux pieds, du moins partout ailleurs à l'instar de la divine semence, elle est tombée dans une bonne terre et a produit cent pour un. En tous lieux, les fidèles, unis à leurs pasteurs, ont célébré avec ferveur et allégresse la fête et le mois du Rosaire. On les a vus, du matin au soir, implorer pour le salut des égarés et pour les intérêts menacés de l'Église et de la société, le secours de Marie, "de Celle qui, semblable à un astre sans déclin, répand partout les rayons de sa miséricorde, toujours accessible à tous, toujours clémente envers tous, toujours remplie d'une tendre compassion pour les besoins de tous." (Saint Thomas, évêque de Valence.) Et ce qui nous rend plus certains encore de la victoire, c'est que l'admirable exercice du Rosaire est tout ensemble un splendide hommage de religion rendu à Dieu, et une complète profession de foi. En effet, le Rosaire nous fait méditer tour à tour tous les mystères du Christ et de la Vierge Mère: il embrasse donc la foi tout entière; or, *la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi.* (I S. Jean, V.)

Ainsi réjoui déjà et consolé, Notre Très Saint Père exhorte instamment tous les pasteurs et tous les fidèles à persévérer, avec une ardeur de plus en plus grande dans leur piété et leur confiance. L'auguste Reine de la paix, répondant à leurs supplications et usant de son crédit auprès de Dieu, renversa l'empire de Satan, apaisera l'horrible tempête des adversités présentes, terrassera les ennemis de la religion, et rétablira le calme autour de la barque si agitée de Pierre. A cette fin, tout ce qui a été décrété, accordé et ordonné les années précédentes, et, en dernier lieu, par le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 26 août 1886, consacrant le mois d'octobre à la céleste Reine du Rosaire, Sa Sainteté le décrète, l'accorde et l'ordonne de nouveau.

Et comme la fête du très saint Rosaire est déjà en grande vénération dans le peuple chrétien, qui honore ainsi tous les mystères de la vie de la passion et de la gloire de Jésus-Christ, notre